

francois.eliaou@assemblee-nationale.fr, christophe.euzet@assemblee-nationale.fr,
Elise.Fajgeles@assemblee-nationale.fr, jean-michel.fauvergue@assemblee-nationale.fr,
isabelle.florennes@assemblee-nationale.fr, paula.forteza@assemblee-nationale.fr,
raphael.gauvain@assemblee-nationale.fr, guillaume.gouffier-cha@assemblee-nationale.fr,
emilie.guerel@assemblee-nationale.fr, marie.guevenoux@assemblee-nationale.fr,
david.habib@assemblee-nationale.fr, dimitri.houbron@assemblee-nationale.fr,
sacha.houlie@assemblee-nationale.fr, sebastien.huyghe@assemblee-nationale.fr, elodie.jacquier-laforge@assemblee-nationale.fr,
mansour.kamardine@assemblee-nationale.fr,
catherine.kamowski@assemblee-nationale.fr, marietta.karamanli@assemblee-nationale.fr,
guillaume.larrive@assemblee-nationale.fr, philippe.latombe@assemblee-nationale.fr,
olivier.marleix@assemblee-nationale.fr, jean-louis.masson@assemblee-nationale.fr,
fabien.matras@assemblee-nationale.fr, emmanuelle.menard@assemblee-nationale.fr, jean-michel.mis@assemblee-nationale.fr, paul.molac@assemblee-nationale.fr,
naima.moutchou@assemblee-nationale.fr, daniele.obono@assemblee-nationale.fr,
stephane.peu@assemblee-nationale.fr, jean-pierre.pont@assemblee-nationale.fr,
eric.poulliat@assemblee-nationale.fr, aurelien.pradie@assemblee-nationale.fr,
bruno.questel@assemblee-nationale.fr, remy.rebeyrotte@assemblee-nationale.fr,
robin.reda@assemblee-nationale.fr, thomas.rudigoz@assemblee-nationale.fr,
pacome.rupin@assemblee-nationale.fr, maina.sage@assemblee-nationale.fr,
herve.saulignac@assemblee-nationale.fr, raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr,
alice.thourot@assemblee-nationale.fr, alain.tourret@assemblee-nationale.fr,
cecile.untermaier@assemblee-nationale.fr, arnaud.viala@assemblee-nationale.fr,
cedric.villani@assemblee-nationale.fr, guillaume.vuilletet@assemblee-nationale.fr, jean-luc.warsmann@assemblee-nationale.fr

Madame la Députée,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Malgré mes demandes répétées, je n'ai à ce jour aucune réponse à mes questions sur le traitement de mes demandes et projets scientifiques, dont les premières remontent maintenant à deux années pleines.

Par le message rappelé ci-dessous, j'exprimai le besoin urgent d'obtenir des réponses sur ce dossier dont je considère, comme il était clairement indiqué dans le dossier, dont vous pouvez constater qu'il est public, qu'il s'agit d'un cas de harcèlement moral caractérisé et clairement objectivé.

Suivant les informations publiées par le ministère du travail, le harcèlement moral est un délit qui relève du droit pénal, et dont la prévention est une obligation de sécurité de l'employeur.

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/article/le-harcelement-moral>

Par ailleurs, lors de mon précédent message, j'indiquai explicitement mon point de vue que ces faits pouvaient être mis en relation avec l'article 40 de notre constitution pour donner avis au Procureur de la République.

Je crois nécessaire de préciser pour le MESRI que, si ce dossier peut être l'occasion d'enclencher une réflexion ou un débat, ce dernier ne saurait se substituer à l'application du droit pénal, auquel sont soumis l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, y compris lorsqu'ils exercent une faculté de jugement impliquant un compétence scientifique.

En l'absence de toute réponse et de toute proposition de médiation, je me permets de vous rappeler le